

Déclaration des élus du SE-Unsa pour la CAPN PLP du 11 décembre 2017

Cette CAPN d'avancement d'échelons des collègues relevant de la 29^{ème} base est la première depuis la mise en place du Protocole Parcours Carrières et Rémunérations.

Nous regrettons que les documents de travail nous aient été transmis tardivement, ce qui ne facilite pas le travail de préparation des élus.

La présentation en 2 colonnes identifiées (bonification d'ancienneté aux 7ème et 9ème échelons et promotions à l'ancienneté dans tous les échelons) a eu le mérite de l'actualisation et de la clarté. Mais nous n'avons pas vu apparaître tous les promouvables à l'accélération de carrière et l'ensemble des collègues promus à l'ancienneté, y compris ceux promouvables par l'ancienneté du grade de la hors-classe.

Nous formulons donc la demande d'obtenir une présentation actualisée le plus rapidement possible pour les collègues concernés cette année par une promotion, puis, la communication du projet d'avancement complet lors de la CAPN 2018, qui intégrera les avis obtenus à la suite des rendez-vous de carrière.

En ce qui concerne la classe exceptionnelle, sa mise en œuvre représente un réel enjeu pour les collègues notamment les plus anciens qui aspirent à partir à la retraite avec une pension améliorée.

Le SE-Unsa regrette le poids prépondérant de l'appréciation donnée par le recteur sur l'ensemble de la carrière par rapport aux points d'ancienneté dans la plage d'appel.

Nos élus agiront localement, d'une part, pour que les critères d'appréciation de la valeur professionnelle soient objectivés et justifiés et d'autre part, pour que l'appréciation finale du recteur soit réétudiée chaque année pour tous les agents sur l'ensemble du territoire, y compris ceux de la 29ème base qui souffrent parfois d'isolement.

La décision du Ministre de l'action et des comptes publics de reporter d'un an le programme de revalorisation indiciaire des fonctionnaires est inacceptable et contraire aux engagements initiaux pris dans le cadre du PPCR. Elle s'ajoute au gel du point d'indice annoncé dès juin 2017 qui donne l'image d'un fonctionnariat générateur de dépenses plutôt que fournisseur d'indispensables services de proximité.

Pour le SE-Unsa, la remise en place du jour de carence à compter du 1^{er} janvier 2018 n'est pas la bonne réponse aux arrêts de maladie dénoncés. La pratique d'une politique plus globale de considération de la qualité de vie au travail permettrait d'apporter des solutions plus concrètes quant à l'absentéisme des personnels.

Le SE-Unsa tient à souligner que la conjugaison de ces trois mesures porte clairement atteinte au pouvoir d'achat des fonctionnaires, dont les personnels exerçant au sein de notre ministère.

D'autre part, au cours de ce premier trimestre, des décisions ministérielles prises dans la précipitation nous posent question. Quelles conséquences sur la vie des établissements scolaires et des personnels ?

La plus flagrante, la diminution de 14% pour toutes les voies, de tous les concours du second degré (externe, interne, réservé), dont une baisse de 20 % pour les seuls concours externes, rompt avec la politique volontariste de recrutement des dernières années.

Le ministre expliquait récemment que la baisse du nombre de postes offerts au concours se justifiait par les places laissées vacantes à l'issue de la session précédente. Alors que le métier d'enseignant rencontre d'importantes difficultés d'attractivité, le gouvernement fait le choix d'envoyer un très mauvais signal à ceux qui font le projet de devenir professeur.

Le SE-Unsa remercie l'ensemble des personnels du B2.4 pour leur écoute et leur accueil, toujours bienveillant.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus paritaires du SE-Unsa